

Commune de MARZAN

Commune de NIVILLAC

Commune de FEREL

Commune de HERBIGNAC

Légende

- Limite de zonage
- Emplacement réservé
- Servitude au titre du L.123-2a du code de l'urbanisme
- Boisement à protéger au titre du L.123.1.5.7° du code de l'urbanisme
- Haie à protéger au titre du L.123.1.5.7° du code de l'urbanisme
- Cours d'eau à protéger au titre du L.123.1.5.7° du code de l'urbanisme
- Arbre à protéger au titre du L.123.1.5.7° du code de l'urbanisme
- Zones humides

N°	Vocation de l'Emplacement Réservé	Superficie	Bénéficiaire
1	Mise en valeur du port, continuité de promenade	230 m ²	Commune
2	Aménagement d'un carrefour chemin du Patis	30 m ²	Commune

Tableau des Servitudes de renouvellement au titre du L.123-2a du code de l'urbanisme			
N°	Vocation de la servitude de renouvellement	Superficie	Bénéficiaire
3	Reconversion de l'ancien site de l'hôpital	5 086 m ²	Commune
4	Maintien de l'activité commerciale et valorisation des abords du boulevard de Bretagne	4 515 m ²	Commune

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Commune de _____

LA ROCHE-BERNARD

PLAN LOCAL D'URBANISME

DOSSIER D'APPROBATION

Pièce n°6

PLAN DE ZONAGE

échelle 1/2 000

	Prescrit	Arrêté	Approuvé
Elaboration du PLU	24.06.2009	10.12.2012	10.12.2013

Décembre 2013



8, avenue des Thébaudières
44 800 SAINT-HERBLAIN
Tél: 02 40 94 92 40
Fax: 02 40 63 03 93

